Canada

Province de Québec

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 12 septembre 2023 à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon,	Maire
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste nº 2
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste nº 4
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Madame Pascale-Sophie Bélanger, Conseillère	poste n° 5

Sont absents:

Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste nº 1
Madame Paulette Lemieux, Conseillère	poste nº 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

Informations du Maire

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 31 août 2023.
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 31 août 2023

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Appui du projet de reconstruction du pont Gens de Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence
- 3.2 Démission Contremaitre des travaux publics
- 3.3 Embauche Contremaître des travaux publics
- 3.4 Vente camion Ram 2013

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

- 5.1 Appui demande de financement MADA
- 5.2 Dons Fibrose Kystique Canada-équipe Isa-Maude et Mathis 2023-2024

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

6.1 Demande à Hydro-Québec- Panne fréquence sur le territoire de la Municipalité de Denholm

- 7. Sécurité Incendies et Sécurité civile
- 8. Hygiène du milieu & Environnement
- 8.1 Trappeur attitré par la Municipalité
- 9. Divers et Correspondance
- 10. Varia
- 11. Période de questions
- 12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

Note au procès-verbal

Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec relativement à l'enquête en éthique et déontologie concernant Monsieur Paul Brouillard-CMQ-69958-001

MD AR23-09-108

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et que 8 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h

MD AR23-09-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-09-110

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 et qu'une modification est apportée à la résolution portant le numéro MD-AR23-08-099 concernant la demande d'aide financière PAVL, le volet redressement a été modifié pour le volet accélération;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pascale Sophie Bélanger Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-09-111

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 août 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyé par Pascale Sophie Bélanger

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 53,320.79 \$, des prélèvements de 53,373.99 \$, les comptes à payer de 7,531.09 \$ ainsi que les salaires nets payés de 62,591.17\$ en date du 31 août 2023 pour les chèques nos 4162 à 4220, les prélèvements nos 786 à 805 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-09-112

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 31 août 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 31 août 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

MD AR23-09-113

APPUI DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GENS DE TERRE SUR LE CHEMIN LÉPINE-CLOVA-DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-R-AG283 adoptée le 23 août 2022 et considérant la nécessité de relancer la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie; Considérant que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales; Considérant que le pont de la Rivière Gens-de-Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne

une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendré par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens de Terre;

CONSIDÉRANT toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyer par Paul Brouillard

ET RÉSOLU par le conseil de supporter et appuyer la demande de décret d'urgence de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet de reconstruction du pont Gens de Terre sur le chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-09-114 DÉMISSION DU CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Binette, Contremaître des travaux publics a avisé la Municipalité, par écrit, le 1^{er} septembre 2023, qu'il remettait sa démission pour des raisons personnelles en date du 1^{er} octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm accepte la démission du contremaitre des travaux publics Monsieur Yves Binette à partir du 1^{er} octobre 2023 et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD AR23-09-115 <u>EMBAUCHE D'UN CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaitre est vacant à partir du 1^{er} octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contremaitre doit faire la gestion administrative de la voirie, des travaux publics, de la Santé et Sécurité au travail ainsi que toutes autres tâches connexes demandée par la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche se fera dès le 14 septembre 2023, pour une meilleure intégration du poste;

CONSIDÉRANT QU'une période de probation de 6 mois avant la signature du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le contremaitre est embauché sur une période de 40 heures par semaine au salaire horaire de 36 \$, incluant tous les bénéfices au contrat des employés de la Municipalité de Denholm 2023-2027;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale greffière-trésorière intérimaire ainsi que Monsieur Yves Binette recommandent l'embauche de Monsieur Patrick Mercier;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm accepte l'embauche de Monsieur Patrick Mercier à titre de contremaitre des travaux publics pour une période de probation d'une durée de 6 mois.

ADOPTÉE à 3 contre 1 des conseiller(ères) présent(es), le maire n'ayant pas voté et le conseiller Zakary Armstrong ayant voté contre.

MD AR23-09-116 <u>VENTE DU CAMION DODGE 3500 2013</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm veut se départir du camion Dodge Ram 3500 2013;

ATTENDU QUE le certificat de vérification mécanique n'a pas été obtenu, dû au bris du châssis et que l'assurance n'a pas acceptée la réclamation;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour la vente de ce dit camion;

- Kenny U Pull 750 \$
- Johnson Auto Wreckers Plus 4024.13 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU que ce conseil accepte de vendre ledit camion à Johnson Auto Wreckers Plus au montant de 4024.13\$ sans garantie légale et ce sans certificat d'inspection mécanique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

VOIRIE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE SOCIALE, LOISIRS & CULTURE

MD AR23-09-117

RÉSOLUTION D'APPUI À L'AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS VOLET 1: SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES IANÉS ÉDITION 2023-2024 DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte postpandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront fait sous la coordination de la MRC Vallée-dela-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QU'une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit Monsieur Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

CONSIDÉRANT QUE l'élue RQFA dans la municipalité de Denholm est Marie Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE l'élu RQFA substitut dans la municipalité de Denholm est Gaétan Guindon;

CONSIDÉRANT QUE le financement s'élève à 8000\$ par municipalité participant à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Denholm de supporter et appuyer la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Madame Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et Monsieur Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-09-118

<u>LEVÉE DE FONDS ÉQUIPE ISA-MAUDE ET MATHIS 2023-2024 EN APPUI À FIBROSE KYSTIQUE CANADA</u>

ATTENDU QUE les brigades d'incendie de Grand-Remous, Maniwaki, Déléage, Aumond, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Gracefield, Low, Blue Sea, Cayamant, Bouchette organisent des laves-autos des superhéros en soutien à la mission de Fibrose Kystique Canada;

ATTENDU QUE les fonds recueillis par les pompiers sont principalement affectés à la recherche et au développement, dans le but de découvrir des thérapies visant à améliorer et prolonger la vie des individus souffrant de Fibrose Kystique, tout en garantissant la défense de leurs droits. La valeur d'une journée de recherche se chiffre à cent dollars, mettant en évidence le levier extraordinaire qui est créé grâce à la volonté de lutter contre une maladie orpheline qui ne suscite guère l'intérêt des compagnies pharmaceutiques;

ATTENDU QUE ce conseil est en accord avec l'importance que la Municipalité de Denholm participe à cette levée de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise cette demande de financement de 250\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MD AR23-09-119

<u>DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC-PANNE FRÉQUENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM</u>

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suivant les travaux de la nouvelle ligne haute tension entre Low et Maniwaki en 2018, les pannes sont de plus en plus fréquentes sans raison liée aux intempéries et qui occasionne des désagréments autant pour la municipalité que pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a complètement perdu le contrôle quant à élagage et à l'abattage;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm demande à Hydro-Québec ce qui suit;

- La raison des pannes de courants des 3 dernières années qui ont touché le territoire de la MRCVG;
- De soumettre un plan d'action, incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes ainsi que le cycle d'élagage et d'abattage;
- D'établir une loi pour les propriétaires qui refusent d'abattre les arbres lorsque ceuxci sont à risque de toucher et endommager les lignes d'Hydro;
- D'utiliser tous les postes d'Hydro-Québec à leur plein potentiel afin de réduire considérablement les pannes sur le territoire de la MRCVG; transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Mathieu Lacombe, à Monsieur Robert Bussière, à M. Michael Sabia, PDG d'Hydro-Québec ainsi qu'à M. Pierre Fitzgibbon, ministre responsable de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois de juillet 2023 du service incendie et que celui du mois d'août sera présenté à la séance du mois prochain.

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

MD AR23-09-120

TRAPPEUR ATTITRÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'élection de Monsieur Zakary Armstrong au titre de conseiller, la municipalité n'a pas de trappeur attitré pour la gestion des castors sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des castors est sous la supervision du contremaître des travaux publics et que celui-ci recommande l'embauche de Monsieur Ronald Daoust, celui-ci offre ses services pour une période de douze mois;

POUR CES MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Ronald Daoust comme trappeur attitré de la municipalité pour la gestion des castors sur le territoire de la municipalité au tarif forfaitaire de quarante-cinq dollars (45 \$) par castor capturé à la demande du contremaître des travaux publics pour une période de douze mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 3 octobre 2023 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal

Une période de question a eu lieu.

MD AR23-09-121

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h54

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Gaétan Guindon, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procèsverbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 12e jour de septembre 2023

Gaétan Guindon, Maire Municipalité de Denholm

Je soussigné, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière intérimaire de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 12 ^e jour de septembre 2023
Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire Municipalité de Denholm